

N° : DE/44/4.1/13.12.2021-15

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	14
Présents	32	Absente non représentée:	1
<b>VOTANTS</b>			<b>46</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Verdeaux à Bédarrides, le 13 décembre 2021, après convocation légale reçue le 7 décembre 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Christophe MOURGEON, Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Carine BLANC TESTE (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Jacqueline DEVOS), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à Mme Valérie PEYRACHE), Mme Isabelle DUCRY, (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Florence GUILLAUME, (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Christelle PEPIN (pouvoir donné à M. Christian RIOU), M. Michel PERRAND, (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Raymond PETIT, (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR), M. Bernard RIGEADE, (pouvoir donné à Mme Cindy CLOP), Mme Emmanuelle ROCA, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Gérôme VIAU (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL).

**Etait Absente non représentée :**

Mme Sandy GEIGER.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Pascal GUILLAUME** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat - Actualisation du tableau des effectifs**

Madame Annie MILLET, Conseillère Communautaire, indique à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire compte tenu des nécessités de service, de veiller à l'évolution du tableau des effectifs en fonction du développement des compétences de l'autorité territoriale et de l'actualisation inhérente à la progression des carrières des agents.

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le :

Aussi, il s'avère indispensable de mettre à jour le tableau afin d'avoir un outil de gestion RH adapté et de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021 et de ceux promus au titre de la promotion interne.

Dans ce cadre, les modifications soumises au conseil communautaire portent sur :

- L'inscription des créations de postes approuvées en conseil communautaire du 22 novembre 2021
- La création d'un poste de collaborateur de cabinet
- La mise à jour des postes occupés en lien avec la réalité de l'effectif
- La création des emplois correspondants aux grades d'avancement et de promotion pour 2021/2022 et la projection de l'avancement de grade et promotion interne 2022/2023.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

VU le tableau des effectifs actualisé annexé,

**Le Conseil communautaire, Madame Annie MILLET, Conseillère Communautaire, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'inscrire les créations approuvées par délibérations du Conseil Communautaire du 22 novembre 2021 :

- o 1 poste d'attaché territorial de catégorie A à temps complet ouvert au non titulaire – délibération N° DE/44/4-1/22.11.2021-18
- o 1 poste d'ingénieur principal à temps non complet (20%) – délibération N°44/4-1/22.11.2021-19

**DECIDE** d'inscrire la création d'un poste de collaborateur de cabinet

**DECIDE** de créer les emplois correspondant aux grades d'avancement et de promotion 2021/2022 et la projection d'avancement et de promotion 2022/2023 :

- o 10 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- o 3 postes d'attaché principal à temps complet
- o 20 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- o 5 postes d'agent de maîtrise à temps complet

**ADOPTÉ** la mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022 annexé ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
**Envoyé le :**  
**Affiché le :**



**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**



**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Filière Cadre d'emploi Grade	Postes occupés										Postes créés						Postes Vacants			
	Titulaires			Non titulaires			Titulaires			Non titulaires			Titulaires			Non titulaires				
	TC	N	C	Horaires hebd. TNC	TC	N	C	Horaires hebd. TNC	TC	N	C	Horaires hebd. TNC	TC	N	C	Horaires hebd. TNC		TC	N	C
<b>CONTRATS</b>																				
Contrat à Durée Indéterminée - Attaché Principal																				
					1		31.50									1				0
Apprenti délibération n° DE/44/4-2/28.06.2021-10																				
				2												4				2
Contrat de projet : Manager de Commerce de Centre-ville (délibération N° DE/44/4.2/25.01.2021-12)																				
				1												1				0
Contrat de projet : Chef de Projet Petite Ville de Demain (délibération N° DE/44/4.2/12.04.2021-36)																				
				1												1				0
Chargé de mission "PCAET" (délibération N° DE/44/4.2/25.06.2018-23)																				
				0												1				1
Collaborateur de cabinet (délibération N° ...du 13/12/2021)																				
<b>PEC</b>																				
PEC (Délibération N° DE/44/4.1/10.12.2018-2)																				
				12	2											20				6
<b>SAISONNIERS</b>																				
Adjoints Technique (Délibération N° DE/44/4.2/29.05.2017-6)																				
																40	2	20.00		42
Adjoints Administratif (Délibération N° DE/44/4.2/29.05.2017-6)																				
																5	2	20.00		7
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>																				
Adjoint Administratif																				
	13			2	0		0.00	22								10	2	0.00		19
Adjoint Administratif principal de 2e classe																				
	12							20								2	2	0.00		12
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe																				
	14							25												11
Rédacteur																				
	3							6												3
Rédacteur Principal 2e classe																				
	2							4												2
Rédacteur Principal 1e classe																				
	3							4												1
Attaché (délibération N° 44/4-1/22.11.2021-18)																				
	4							6								1				1
Attaché																				
	0	1		15.75				4	1											2
Attaché Principal																				
								4												4

Filière Cadre d'emploi Grade	Postes occupés						Postes créés						Postes Vacants	
	Titulaires			Non titulaires			Titulaires			Non titulaires				
	TC	T N C	Horaires hebd. TNC	TC	T N C	Horaires hebd. TNC	TC	T N C	Horaires hebd. TNC	TC	T N C	Horaires hebd. TNC		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>														<b>0</b>
Adjoint technique	65	1		12	0		74	1	13,50	15	0	0,00		12
Adjoint technique Principal de 2ième classe	86						100							14
Adjoint technique Principal de 1ère classe	26	1					35							8
Agent de maîtrise	12						22							10
Agent de maîtrise Principal	13						16							3
Technicien	6						10							4
Technicien Principal 2e classe	4						5							1
Technicien principal de 1e classe	2						4							2
Ingénieur	1						3							2
Ingénieur Principal	3	1					3	1	7,00					0
Ingénieur hors classe							2							2
Ingénieur en chef	1						1							0
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>														
Directeur Général des Services	0						1							1
Directeur Général des Services Techniques (de 40 à 80,000 hab)	1						1							0
<b>Total général</b>	271	4		31	3		369	3		102	8			172